

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1223 Décisions concernant les Services d'Etat.

n° 1223

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 novembre 1960

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro
30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

La qualité de Combattant est reconnue aux personnes dont les noms suivent : MM. Amadou Léonard, Mle 49.992, domicilié à Djibouti ; Bacci Chérubin, Mie 45.200, domicilié à Djibouti ; Bordessoule Maxime, Mle 42270, domicilié à Djibouti ; Dadcho, Mie 50.995, domicilié à Djibouti ; Hari Pandourangam, Mle 55.750, domicilié à Djibouti ; Lagailarde Jean, officier d'active, domicilié à Djibouti ; Léccia Adolphe, Mle 42.200, domicilié à Djibouti ; Marguerite Emile, Mile 43.974, domicilié à Djibouti ; Selva Selvaradjou, Mle 53.750, domicilié à Djibouti ; Feugère Pierre, Mle 21.121, domicilié à Djibouti ; Godfroy Gérard, officier d'active, domicilié à Djibouti ; Haxo Balaramou, Mile 51.989, domicilié à Djibouti. Le Secrétaire Administratif de l'Office est chargé de l'exécution de la présente décision.